

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3774

8 décembre 2014

SOMMAIRE

Actavis Luxembourg International S.à r.l.	181118	Dreamlux Investments S.A.	181107
Action Holding S.A.	181109	Dundeal (International) 11 S.à r.l.	181109
Action Holding S.A.	181109	Earlyjibe S.à r.l.	181106
ADM28 S.à r.l.	181109	Edosushi s.à r.l.	181106
Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l.	181152	EEE 3 S.à r.l.	181107
Belvezet S.A., SPF	181111	E.G.M. Holdings S.A.	181106
Berto S.à r.l.	181114	Eiger 1 S.à r.l.	181106
Best Doctors International Insurance ...	181129	Elex Europe S.A.	181111
BigBoard Holding S.A.	181113	Energy Systems International S.à r.l.	181106
BLJ	181114	Fair Finance S.à r.l.	181108
Blue Bar S.à r.l.	181113	First Overseas Investment S.à r.l.	181108
Boca S.à r.l.	181112	FJMY Europe S.A.	181108
Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à r.l.	181112	FLE Property 3	181108
Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l.	181112	FR Acquisition Subco (Luxembourg), S. à r.l.	181122
Broadmead S.à r.l.	181130	F.T.A. Communication Technologies S.à r.l.	181111
C5 S.à r.l.	181110	Habitare S.A.	181122
Cargolux Airlines International S.A.	181113	Kapateco	181115
Carrosserie Curridor S.à r.l.	181110	Kern Tech 1	181123
C.E Holding S.à r.l.	181139	Kingstone Holdings S.à r.l.	181115
Chemicals Holdings S.à r.l.	181110	Langley Luxco 2 S.à r.l.	181115
Clairval Spf S.A.	181122	LBREP II Europe S.à r.l., SICAR	181116
CPPE Carbon Process & Plant Engineering S.A.	181107	Lisburn S.à r.l.	181116
Cufalux A.G.	181110	Logi Holdings S.à r.l.	181114
Diada S.à r.l.	181107	Look Group S.à r.l.	181116
		Luxembourg Contact Centers S.à r.l.	181115
		Xceram S.à r.l.	181117

Earlyjibe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 156.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178414/10.

(140204944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

E.G.M. Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 145.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014178412/10.

(140204464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Eiger 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.828.001,45.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 181.730.

La dénomination exacte de l'associé est BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, avec siège social au 95, Wigmores Street, W1U 1FB, Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014179113/11.

(140205249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Energy Systems International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.947.216,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 45.188.

Les comptes annuels pour la période du 27 décembre 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Référence de publication: 2014179114/11.

(140205790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Edosushi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 86, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 186.186.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sous seing privé en date de ce jour, que

Les 100 parts représentant le capital de la société EDOSUSHI s.à r.l. sont désormais détenues comme suit:

Madame Lina JIN, commerçante, née à Zhejiang, Chine, le 27 avril 1990, demeurant à L-4343 Esch/Alzette, 42, rue du Viaduc, 100 parts sociales

Fait à Dippach, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014178416/12.

(140205113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

CPPE Carbon Process & Plant Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 137.066.

Les comptes annuels de la société CPPE Carbon Process & Plant Engineering S.A. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014179093/10.

(140205733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Diada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 179.632.

Les comptes annuels sociaux de DIADA S.à r.l., arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Pour la société DIADA S.à r.l.

Référence de publication: 2014179103/12.

(140205183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Dreamlux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 135.113.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 13 Novembre 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société anonyme, DREAMLUX INVESTMENTS S.A., dont le siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, a été dénoncé en date du 6 juillet 2009.

Luxembourg, le 18 Novembre 2014.

Pour extrait conforme

Maître Thomas SARPCAN

Le Liquidateur

Référence de publication: 2014179107/15.

(140205321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

EEE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 114.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.810.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des associés (l'«Assemblée») de la Société à Luxembourg en date du 17 novembre 2014

L'Assemblée a décidé de révoquer Deloitte Audit, dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, de leur mandat de réviseur d'entreprises agréé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014179127/17.

(140205641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

FJMY Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 164.182.

Le Bilan au 31.03.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014179166/10.

(140205818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

First Overseas Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 143.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRST OVERSEAS INVESTMENT S.à r.l.

Référence de publication: 2014179154/10.

(140205979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

FLE Property 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 147.660.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 12 novembre 2014.

Le siège social a été transféré au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLE Property 3

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014179167/13.

(140205980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Fair Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 161.788.

Suivant décision du conseil de gérance, en date du 13 Août 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2014.

Il est à noter également que:

- L'Associé Fair Partners S.à r.l. S.C.A. a transféré son siège social du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2014.

- Le gérant Colony Luxembourg S.à r.l. a transféré son siège social du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2014.

- Le gérant Pascal Leclerc a transféré son siège social du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014179146/21.

(140205824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Action Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 38.057.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014183131/10.

(140206897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Action Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 38.057.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014183132/10.

(140206898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Dundeal (International) 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 174.623.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de M. George Valentini, gérant de catégorie A de la Société, est désormais la suivante: Suite 301, 30 Adelaide Street East, Toronto, Canada M5C 3H1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 11 S.à r.l.

Référence de publication: 2014183305/13.

(140206312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

ADM28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 174.159.

Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 5 novembre 2014

En date du 5 novembre 2014, l'associé unique a pris connaissance de la démission de Madame Johanna van Oort en tant que gérant de classe B de la société, et ce avec effet immédiat.

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Richard Brekelmans, directeur, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Veuillez également prendre note du changement d'adresse:

- du gérant de classe B Joost Tulkens avec effet au 28 février 2014: 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- de l'associé unique, Bmax Holding S.à r.l. avec effet au 30 avril 2014: 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014183133/21.

(140206415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Carrosserie Curridor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, Z.I. rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 113.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014183254/9.

(140206952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Chemicals Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.602.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014183267/11.

(140206143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

C5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 171.283.

Extrait des résolutions adoptées par l'Associé unique en date 14 Novembre 2014:

Le mandat de Grant Thornton Lux Audit S.A., avec adresse au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, est renouvelé, avec effet au 14 novembre 2014, en tant que réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014183296/14.

(140206713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Cufalux A.G., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 163.697.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date 17 novembre 2014

1. L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat d'administrateur.
2. Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017, Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration du 17 novembre 2014

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014183295/20.

(140206602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Belvezet S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 153.722.

Par décision du Conseil d'administration du 20 novembre 2014:

KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 42 rue de la Vallée, L -2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société BELVEZET S.A. SPF; Monsieur Eric BREUILLE, 42 rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Baumann, démissionnaire.

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Pour: BELVEZET S.A. SPF.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014184023/17.

(140207534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

F.T.A. Communication Technologies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.875.350,00.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 71.499.

Extrait des résolutions écrites des associés de F.T.A. Communication Technologies S.à.r.l. (la «Société») prises en date du 19 novembre 2014

Il résulte des résolutions prises à la majorité des votes par les Associés de la Société en date du 19 novembre 2014, que:

M. Philip SHOU et

M. Tomer BENTZION

ont été révoqués avec effet immédiat de leur mandat de gérant de la Société.

La gérance de la Société est désormais assurée par un gérant unique en la personne de M. Eliezer BLOCH.

Pour extrait sincère et conforme

Mandataire

Référence de publication: 2014183402/18.

(140206047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Elex Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 22.198.

Société constituée le 13 novembre 1984 par Maître Reginald Neuman, statuts publiés au Mémorial C n° 342 du 17 décembre 1984.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman le 3 décembre 1999 publiés au Mémorial C n° 139 du 11 février 2000.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'administration tenue le 22 juillet 2014 que:

L'administrateur, Monsieur Jean Wagener, demeurant professionnellement au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2015.

Pour extrait

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014183376/19.

(140206074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Boca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 106.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Boca S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014184030/11.

(140207362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 525.000,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 155.114.

EXTRAIT

En date du 17 novembre 2014, les associés de la Société ont décidé, avec effet au 17 novembre 2014:

(i) de prendre connaissance de la démission de Tine Kehler Hvid de son poste de gérant de catégorie A de la Société;
et

(ii) de prendre connaissance de la démission de Patrick Schott de son poste de gérant de catégorie B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014184016/16.

(140207908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 8.921.771.125,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 89.589.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 13 novembre 2014 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de gérant A suivant en date du 12 novembre 2014:

Monsieur François Duplaix, né le 21 août 1958 à Paris, France, avec adresse professionnelle au 3, rue Joseph Monnier, 95506 Rueil-Malmaison, France en qualité de Gérant A de la société.

2. Nomination de gérant A suivant en date du 13 novembre 2014 pour une durée déterminée:

Monsieur René Varil, né le 3 février 1971 à Hradec Králové, Tchécoslovaquie, avec adresse professionnelle au Orteliuslaan 1000, 3528 BD Utrecht, Pays-Bas en qualité de Gérant A de la société pour la période se terminant par l'approbation des comptes annuels relatant l'année 2013, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Brian O'Grady, Gérant A
- Gary Lewbel, Gérant A
- René Varil, Gérant A
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, Gérant B
- Franciscus W.J.J. Welman, Gérant B
- Stéphanie Jung-Schut, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2014184017/27.

(140207966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Blue Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 119, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 171.763.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21/11/2014.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014184028/17.

(140207292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 8.916.

Il est à noter que les fonctions des délégués à la gestion journalière listés ci-dessous ont été modifiées de la manière suivante:

Richard FORSON	Vice Président Exécutif & Directeur Financier
Jan Henning ZUR HAUSEN	Vice Président Exécutif Affaires Juridiques et Conformité
Onno Albert PIETERSMA	Vice Président Exécutif Maintenance & Ingénierie
Marcel FUNK	Vice Président Exécutif Opérations de Vol

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Pour extrait conforme

E. Bekessy

Un mandataire / VP HR, Legal Affairs & Compliance

Référence de publication: 2014184036/18.

(140207900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

BigBoard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 135.383.

EXTRAIT

1. Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale, tenue le 17 décembre 2013, de reconduire le mandat des administrateurs jusqu'à l'Assemblée qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2018:

- Jozef Onderka, Administrateur de catégorie A;
- Marcel Stephany, Administrateur de catégorie B;
- Askold Shestunov, Administrateur de catégorie A; et
- Richard Fuxa, Administrateur de catégorie A.

2. Il a été également décidé de renouveler, le mandat du réviseur d'entreprises agréé, AVEGA Révision S.à r.l., jusqu'à l'Assemblée qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Référence de publication: 2014184008/19.

(140207262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Berto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 137, rue de Soleuvre.
R.C.S. Luxembourg B 117.652.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BERTO S.à r.l.

Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014184024/12.

(140207280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Logi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,02.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 174.979.

Extrait des résolutions écrites des Associés en date du 17 octobre 2014

En date du 17 octobre 2014, l'Associé unique de la société Logi Holdings Sub S.à r.l. a prit les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide d'accepter la démission, avec effet au 30 septembre 2014 de Monsieur Ralf Remer de son poste de gérant de classe A.
2. L'Associé unique décide de nommer, avec effet au 30 septembre 2014 et pour une durée indéterminée Monsieur Jérôme Léon, né le 15 juin 1981 à Brest (France), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014184309/16.

(140207515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

BLJ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 17, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 190.012.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2014

Première résolution:

L'assemblée décide de révoquer les mandats de gérants des personnes suivantes.

Luka Heindrichs, résidant à 17 rue du Saint Esprit, L-1475 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Jacques Jean Nicolas Hoffmann, résidant à 4c porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ben Thommes, résidant à 5 rue de Rindschleiden, L-8818 Grevels, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de nommer:

Luka Heindrichs, résidant à 27, rue Victor Muller Fromes, L-9261 Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant administratif de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

Jacques Jean Nicolas Hoffmann, résidant à 4c porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant administratif de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

Ben Thommes, demeurant à 5, rue de Rindschleiden, L-8818 Grevels, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant administratif de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

Eliane Hosch-Konter, résidant à 14 rue Hicht, L-6238 Breidweiler, en tant que gérante technique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Troisième résolution:

L'assemblée détermine que la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

Référence de publication: 2014184027/26.

(140207399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Kapateco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 128, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 108.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014184292/9.

(140207858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Kingstone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 152.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Kingstone Holdings SARL**Un mandataire*

Référence de publication: 2014184286/11.

(140207609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Luxembourg Contact Centers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 26.357.

Il résulte du procès-verbal l'assemblée générale de carence de la Société en date du 14 juin 2014 que; le mandat de la société KPMG audit Sàrl, avec siège social au 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B 103590, en tant que Réviseur d'Entreprise Agréé de la Société pour effectuer les travaux de revue des comptes de la société relatifs à l'exercice 2013, est renouvelé.

A Luxembourg, le 21 novembre 2014.

*Pour les associés**Le mandataire*

Référence de publication: 2014184312/14.

(140207868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Langley Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,01.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 176.676.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 26 juin 2014 a décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

L'associé de la Société, Langley ColInvest S.à r.l., a également transféré son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Thomas Sonnenberg, Michiel Kramer, Heiko Dimmerling et Antonis Tzanetis ont également changé. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Langley LuxCo 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2014184305/20.

(140207227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Lisburn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 182.610.

—
Procès-verbal de la décision de l'associé unique en date du 18 novembre 2014

En date du 18 novembre 2014, l'associé unique a décidé ce qui suit:

1. L'associé unique accepte la démission de Monsieur Yannick Kantor de ses fonctions de gérant avec effet à ce jour.
2. L'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant Monsieur Roberto Ramón GONZÁLEZ DE BETOLAZA GARCÍA, né le 2 mars 1970 à Bilbao (Espagne) demeurant au 3-5 calle Agustina Zaragoza, E-08017 Barcelone (Espagne) pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18/11/2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014184326/17.

(140207689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Look Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.566,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 143.711.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société (l'«Associé Unique») en date du 20 novembre 2014 que:

1. L'Associé Unique décide de clôturer la liquidation.
2. L'Associé Unique décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de 5 ans à partir de cette publication au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014184311/18.

(140207577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 106.232.

—
EXTRAIT

Référence est faite à l'extrait enregistré et déposé le 11 juillet 2014 (n° de dépôt L140119133) au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il résulte des vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans le corps de cet extrait concernant la décision des gérants de la Société en date du 20 juin 2014.

En effet, il résulte de cette décision qu'au 20 juin 2014, 3,705 parts sociales ordinaires de classe Z de la Société sont détenues par Fox Bermuda Holdings LP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Pour extrait conforme

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR

Référence de publication: 2014184318/19.

(140207933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Xceram S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 8, Um Mierscherbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 109.463.

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- SIMEDA, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-7526 Mersch, 8, Um Mierscherbiërg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.968;

- IBS Cerapp S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145.347;

Ici toutes représentées par Monsieur Christoph Fank, employé privé, demeurant professionnellement à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, en vertu des procurations données le 1 octobre 2014 et le 8 octobre 2014, lesquelles resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, présentes ou représentées comme mentionné ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparantes, présentes ou représentées comme mentionné ci-avant, sont les seules associées de la société à responsabilité limitée «XCERAM S.à r.l.», avec siège social à L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 109.463, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 juillet 2005, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1348 du 08 décembre 2005, et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés la dernière fois par un acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, le 24 août 2011 publié au Mémorial C, N° 2033, du 02 septembre 2011 (ci-après «la Société»).

II.- Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et appartenant aux associés comme suit:

- SIMEDA, société anonyme, prénommée, Cent vingt-cinq parts sociales	125
- IBS Cerapp S.à r.l., prénommée, Cent vingt-cinq parts sociales	125
Total des parts: deux cent cinquante parts sociales	250

III. Les associées, prénommées, présentes ou représentées comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se considèrent comme dûment convoquées et ont reconnues être pleinement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang à L-7526 Mersch, 8, Um Mierscherbiërg;
2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société;
3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société concernant la répartition du capital;
4. Divers.

Après en avoir délibéré, les comparantes, présentes ou représentées comme mentionné ci-avant, ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de transférer le siège social de L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang à l'adresse suivante: L-7526 Mersch, 8, Um Mierscherbiërg.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associées décident de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner à la teneur suivante:

Art. 3. «Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mersch.»

Troisième résolution

Les associées décident de supprimer toute référence à la répartition des parts sociales au niveau de l'article 6 des statuts de la Société et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. «Das Gesellschaftskapital beträgt Fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-), aufgeteilt in zweihundertfünfzig (250) Anteile, mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).»

181118

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connus du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. FANK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 novembre 2014. Relation: DIE/2014/14338. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177273/65.

(140202934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Actavis Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.016,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 191.705.

—
In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of October,
before the undersigned, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Actavis Luxembourg International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies with a share capital amounting to one hundred thousand eight Euro (EUR 100,008.-) (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 15, 2014, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on October 30, 2014.

THERE APPEARED:

AHI CV HoldCo, LLC, a company (limited liability company) under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered address at the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under number 5533837 (AHI CV Holdco), acting as general partner (beherend vennoot) and for the account and risk of AHI C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap) under the laws of the Netherlands, having its official seat (zetel) in Amsterdam, the Netherlands, and its registered address at Cumberland House, 1 Victoria Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the trade register of the Chamber of Commerce under number 60765631 (AHI CV),

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in Echternach, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) and holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount eight Euro (EUR 8.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thousand eight Euro (EUR 100,008.-), represented by twenty-five thousand two (25,002) shares having a par value of four Euro (EUR 4) each, to one hundred thousand sixteen Euro (EUR 100,016) by way of the issuance of two (2) new shares of the Company, having a par value of four Euro (EUR 4) each;

2. subscription for and payment of the newly issued share as specified under item 1. above by way of a contribution in kind;

3. amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1. above;

4. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of TMF Luxembourg S.A., each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount eight Euro (EUR 8.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thousand eight Euro (EUR 100,008.-), represented by twenty-five thousand two (25,002) shares having a par value of four Euro (EUR 4) each, to one hundred thousand sixteen Euro (EUR 100,016) by way of the issuance of two (2) new shares of the Company, having a par value of four Euro (EUR 4) each

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

Thereupon, AHI CV HoldCo, acting as general partner (beherend vennoot) and for the account and risk of AHI CV, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for two (2) newly issued share in registered form, having a par value of four Euro (EUR 4.-) each and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of eight (8) ordinary shares it holds in Ireland Actavis Finance Limited, a private limited liability company incorporated in Ireland under registered number 551364 and having its registered address at 1 Grand Canal Square, Docklands, Dublin 2, Ireland (the Shares), such shares having an aggregate nominal value of eight Euro (EUR 8).

The contribution value of the Shares (i.e. eight Euro (EUR 8)) shall be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the Shares is evidenced inter alia, by a management certificate issued by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

- “1. the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Shares;
2. the Shares are fully paid-up;
3. the Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
4. the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to it.
6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Shares are freely transferable;
7. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Shares to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Sole Shareholder, will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered;
8. based on generally accepted accounting principles, the value of the Shares is at least equal to eight Euro (EUR 8), and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
9. all formalities to transfer the legal ownership of the Shares contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Shares by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Shares.

Such certificate, after signature ne varietur by the authorized representative of the Sole Shareholder and the under-signed notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at one hundred thousand sixteen Euro (EUR 100,016), represented by twenty-five thousand four (25,004) shares in registered form, having a par value of four Euro (EUR 4) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of TMF Luxembourg S.A., each acting individually, to proceed in the name, and on behalf, of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately eight hundred fifty Euro (EUR 850.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorized representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour d'octobre,

par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Actavis Luxembourg International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours et disposant d'un capital social s'élevant à cent mille et huit euro (EUR 100.008,-) (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 octobre 2014, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 30 octobre 2014.

A COMPARU:

AHI CV HoldCo, LLC, une société (limited liability company) constituée selon les lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique dont le siège social se situe à the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware (Secretary of State of Delaware) sous le numéro 5533837 (AHI CV HoldCo), agissant en qualité d'associé commandité (beherend vennoot) pour le compte et aux risques de AHI C.V., une société en commandite (commanditaire vennootschap) de droit néerlandais, dont le siège officiel (zetel) est situé à Amsterdam, les Pays-Bas et son siège social à Cumberland House, 1 Victoria Street, Hamilton HM 11, les Bermudes, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 60765631 (AHI CV),

ici représentée par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique) et qu'elle détient l'intégralité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit euro (EUR 8,-)

afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent mille et huit euro (EUR 100.008,-), représenté par vingt-cinq mille et deux (25.002) parts sociales ayant une valeur nominale de quatre euro (EUR 4,-) chacune, à cent mille et seize euro (EUR 100.016,-), par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de quatre euro (EUR 4,-) chacune;

2. souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises telles que cela est spécifié au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. modification de l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter les modifications adoptées au point 1. ci-dessus;

4. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité données à tout gérant de la Société et à tout employé de TMF Luxembourg S.A., chacun agissant individuellement, pour

procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit euro (EUR 8,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent mille et huit euro (EUR 100.008,-), représenté par vingt-cinq mille et deux (25.002) parts sociales ayant une valeur nominale de quatre euro (EUR 4,-) chacune, à cent mille et seize euro (EUR 100.016,-), par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de quatre euro (EUR 4,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription et libération

Ainsi, AHI CV HoldCo, agissant en qualité d'associé commandité (beherend vennoot) pour le compte et aux risques de AHI C.V., susnommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux (2) parts sociales sous la forme nominative nouvellement émises et ayant une valeur nominale de quatre euro (EUR 4,-) chacune et de les libérer dans leur intégralité par un apport en nature consistant en huit (8) parts sociales ordinaires qu'elle détient dans le capital social de Ireland Actavis Finance Limited, une société à responsabilité limitée (private limited liability company) constituée selon le droit irlandais dont le numéro d'immatriculation est le 551364 et dont le siège social se situe à 1 Grand Canal Square, Docklands, Dublin 2, Irlande (les Parts Sociales), lesdites parts sociales ayant une valeur nominale totale de huit euro (EUR 8).

La valeur de l'apport des Parts Sociale, i.e. huit euro (EUR 8), est allouée intégralement au compte capital social nominal de la Société.

La valeur des Parts Sociales est attestée inter alia, au moyen d'un certificat de gérance émis par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société, lequel atteste que:

- «1. l'Associé Unique est le propriétaire et le bénéficiaire économique des Parts Sociales;
2. les Parts Sociales sont entièrement libérées;
3. l'Associé Unique est le seul ayant droit des Parts Sociales et possède le droit d'en disposer;
4. les Parts Sociales ne sont grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont soumises à aucun privilège;
5. il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander à ce que les Parts Sociales lui soient cédées;
6. conformément au droit applicable et aux statuts respectifs ou autres documents organisationnels, tels que modifiés, les Parts Sociales sont librement cessibles;
7. toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres aux fins de l'exécution, la livraison et l'accomplissement de l'apport des Parts Sociales à la Société, le cas échéant, ont été obtenues ou, dans le cas de l'Associé Unique, seront obtenues conformément aux exigences légales de la juridiction dans laquelle l'Associé Unique est immatriculé;
8. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts Sociales est au moins égale à huit euro (EUR 8), et depuis cette évaluation, aucun changement important n'est intervenu qui aurait pu avoir pour effet de déprécier l'apport fait à la Société; et
9. toutes les formalités afin de transférer la propriété des Parts Sociales apportées à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et, dès l'apport des Parts Sociales par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le propriétaire exclusif des Parts Sociales.»

Ledit certificat d'évaluation, après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cent mille et seize euro (EUR 100.016,-), représenté par vingt-cinq mille et quatre (25.004) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de quatre euro (EUR 4,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de TMF Luxembourg S.A., chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes sortes, incombant à la Société en raison du présent acte notarié sont estimés approximativement à la somme de huit cent cinquante Euros (EUR 850.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 novembre 2014. Relation: ECH/2014/2091. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176666/223.

(140202554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Clairval Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.642.

Les comptes annuels au 30/06/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014183269/9.

(140206771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

FR Acquisition Subco (Luxembourg), S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 133.365.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Référence de publication: 2014179175/10.

(140205306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Habitare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld.

R.C.S. Luxembourg B 160.873.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2014179217/12.

(140205878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Kern Tech 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 184.360.

In the year two thousand fourteen, on the tenth day of November,
before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Maître Bertrand Geradin, attorney-at-law at King & Wood Mallesons Luxembourg, residing in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of the board of directors of Kern Tech 1, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 184 360 (the Company),

pursuant to the resolutions taken by the board of directors of the Company on 15 September 2014 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the board of directors of the Company pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 February 2014, published on 8 April 2014 in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 897. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed dated 26 March 2014 of the undersigned notary, published on 19 June 2014 in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 1584.

2. Article 5 of the Articles reads as follows:

“ Art. 5. Share Capital.**5.1 Outstanding share capital**

The share capital is set at EUR 942,498 (nine hundred and forty-two thousand four hundred and ninety-eight Euro), represented by 942,498 (nine hundred and forty-two thousand four hundred and ninety-eight) Shares, divided into:

(i) 6,467 (six thousand four hundred and sixty-seven) Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

(ii) 900,000 (nine hundred thousand) Class A Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

(iii) 10,000 (ten thousand) Class 1 Preferred Shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

(iv) 13,000 (thirteen thousand) Class 2 Preferred Shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

(v) 13,000 (thirteen thousand) Class 3 Preferred Shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

(vi) 28 (twenty-eight) Class 4a Redeemable Tracking Preferred Shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each; and

(vii) 3 (three) Class 4b Redeemable Tracking Preferred Shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, which are fully paid-up.

5.2 Share capital increase and share capital reduction

Subject to any limitations or provisions to the contrary in a Securities Holders' Agreement, the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment of the Articles, as provided for in article 10.

5.3 Pre-emptive rights

Except as otherwise stated in article 5.5 below and subject to any limitations or provisions to the contrary in a Securities Holders' Agreement, in the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of Companies Act, including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the Shareholders shall have *pro rata* pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

5.4 Contributions to a "capital surplus" account

The Board is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

5.5 Authorisation for the Board to increase the share capital

Size of the authorisation

In addition to the existing nominal share capital of EUR 942,498, the authorised capital is set at EUR 280,379,615 (two hundred and eighty million three hundred and seventy-nine thousand six hundred and fifteen Euro), comprising (in addition to the shares currently in issue) composed of 280,278,815 (two hundred and eighty million two hundred and seventy-eight thousand eight hundred and fifteen) Class A Shares, 100,000 (one hundred thousand) Class 3' Preferred Shares and 1,800 (one thousand eight hundred) Class 3 Preferred Shares.

Terms of the authorisation

The Board is authorised, during a period starting on 26 March 2014, and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of shares in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of shares in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus, with or without an issuance of new shares.

The Board is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of shares pursuant to the authority granted under this article 5.5, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a share premium, and the terms and conditions of payment for the shares under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans.

The Board is authorised to (i) during the Period, (a) issue convertible bonds, or any other convertible debt instruments, bonds carrying subscription rights or any other instruments entitling their holders to subscribe for or be allocated with shares, such as, without limitation, warrant (the Instruments), and (b) issue shares subject to and effective as of the exercise of the rights attached to the Instruments, until, with respect to both items (a) and (b), the amount of increased share capital that would be reached as a result of the exercise of the rights attached to the Instruments is equal to the authorised share capital, and (ii) issue shares pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments until the amount of increased share capital resulting from such issuance of shares is equal to the authorised share capital, at any time, whether or not during the Period; provided that the Instruments are issued during the Period. The shares to be issued following the exercise of the rights attached to the Instruments may be carried out by a payment in cash, a payment in kind or a capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus.

The Board is authorised to determine the terms and conditions of the Instruments, including the price, the interest rate, the exercise rate, conversion rate or the exchange rate, and the repayment conditions, and to issue such Instruments.

Authorisation to cancel or limit the pre-emptive rights

The Board is authorised to (i) cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the Companies Act, as reflected in Article 5.3, in connection with an issue of new shares and Instruments and (ii) cancel or limit the rights of the shareholders to be treated equally for the allocation of (a) shares to be issued by way of capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium and capital surplus, under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans and pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments, within the limit set forth under Luxembourg law.

Recording of capital increases in the Articles

Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect each increase in share capital pursuant to the use of the authorisation granted to the Board under this article 5 and the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary.”.

The board of directors is therefore authorised and empowered to:

- realise any increase of the issued share capital within the limits of the authorised capital in whole or in part, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the price of issue, the terms and conditions of the subscription of and paying up of the new shares; and
- waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders in case of issue of shares against payment in cash for the same period of 5 (five) years.

3. The authorisation is valid for a period of 5 (five) years starting on and from 26 March 2014 to render effective the increase of the capital indicated in article 5.5 without any further need of a decision of the general meeting of the shareholders of the Company, after having acknowledged in writing that the terms and conditions of the Articles are complied with and duly fulfilled. In particular the board of directors is authorised and instructed (i) to render effective any increase of the issued share capital under article 5.5, up to the authorised share capital in whole or in part, (ii) to see to the recording of such increase(s) and the consequential amendments of these Articles before a Luxembourg notary, and (iii) to proceed to such issues on the basis of the report made to the general meeting on the circumstances and price(s) of the issue(s) of shares within the authorised share capital as set out hereafter in article 5 and within the limitations provided therein, and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act.

Following each increase of the corporate capital realised and duly stated in the form provided for by law, article 5.1 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors of the Company or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.

4. The board of directors of the Company, in the Resolutions, resolved inter alia to:

(i) increase within the limits of the authorised share capital of the Company, the Company's share capital of EUR 942,498 (nine hundred and forty-two thousand four hundred and ninety-eight Euro) represented by 942,498 (nine hundred and forty-two thousand four hundred and ninety-eight) Shares, divided into (i) 6,467 (six thousand four hundred and sixty-seven) Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, (ii) 900,000 (nine hundred thousand) Class A Shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, (iii) 10,000 (ten thousand) Class 1 Preferred Shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, (iv) 13,000 (thirteen thousand) Class 2 Preferred Shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, (v) 13,000 (thirteen thousand) Class 3 Preferred Shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, (vi) 28 (twenty-eight) Class 4a Redeemable Tracking Preferred Shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and (vii) 3 (three) Class 4b Redeemable Tracking Preferred Shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to EUR 944,169 (nine hundred and forty-four thousand one hundred and sixty-nine Euro) by issuing 1,671 (one thousand six hundred and seventy-one) new Class 3 Preferred Shares (the New Shares) having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, for an aggregate amount of EUR 1,671 (one thousand six hundred and seventy-one Euro) together with an aggregate share premium in an amount equal to EUR 83,218 (eighty-three thousand two hundred and eighteen Euro), the New Shares having been subscribed for and paid up in cash by such subscribers as further detailed in the Resolutions;

(ii) waive of the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3 (5) of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended and the Articles, the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issuance of the New Shares; and

(iii) appoint and empower Maître Bertrand Geradin, attorney-at-law at King & Wood Mallesons Luxembourg, to appear as the representative of the board of directors of the Company before the undersigned notary to record the increase of share capital of the Company so effectuated in notarial form, to amend, in relation thereto, article 5.1 of the Articles and to do any formalities and to take any actions which may be necessary and proper in connection therewith.

5. All the New Shares having been subscribed and paid up in cash by the subscribers, the total amount of EUR 84,889 (eighty-four thousand eight hundred and eighty-nine Euro) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

6. The contribution in cash so made in an amount of EUR 84,889 (eighty-four thousand eight hundred and eighty-nine Euro) to the Company is allocated for an amount of EUR 1,671 (one thousand six hundred and seventy-one Euro) to the nominal share capital account of the Company and for an amount of EUR 83,218 (eighty-three thousand two hundred and eighteen Euro) to the share premium account of the Company.

7. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital, articles 5.1 and 5.5 of the Articles are amended so as to have the following wording:

“ **5.1 Outstanding share capital.** The share capital is set at EUR 944,169 (nine hundred and forty-four thousand one hundred and sixty-nine Euro), represented by EUR 944,169 (nine hundred and forty-four thousand one hundred and sixty-nine Euro) Shares, divided into:

(i) 6,467 (six thousand four hundred and sixty-seven) Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

(ii) 900,000 (nine hundred thousand) Class A Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

(iii) 10,000 (ten thousand) Class 1 Preferred Shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

(iv) 13,000 (thirteen thousand) Class 2 Preferred Shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

(v) 14,671 (fourteen thousand six hundred and seventy-one) Class 3 Preferred Shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

(vi) 28 (twenty-eight) Class 4a Redeemable Tracking Preferred Shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each; and

(vii) 3 (three) Class 4b Redeemable Tracking Preferred Shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, which are fully paid-up.”; and

“ **5.5 Authorisation for the Board to increase the share capital.** Size of the authorisation

In addition to the existing nominal share capital of EUR 944,169, the authorised capital is set at EUR 280,378,944 (two hundred and eighty million three hundred and seventy-eight thousand nine hundred and forty-four Euro), comprising (in addition to the shares currently in issue) composed of 280,278,815 (two hundred and eighty million two hundred and seventy-eight thousand eight hundred and fifteen) Class A Shares, 100,000 (one hundred thousand) Class 3 Preferred Shares and 129 (one hundred and twenty-nine) Class 3 Preferred Shares.”.

181126

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organisation, are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix novembre,

par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Maître Bertrand Geradin, avocat à la cour chez King & Wood Mallesons Luxembourg, résidant à Luxembourg, agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société Kern Tech 1, une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184 360 (la Société),

conformément aux résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 15 Septembre 2014 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, restera, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le conseil d'administration de la Société, conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 février 2014, publié le 8 avril 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 897. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte notarié en date du 26 mars 2014 du notaire soussigné, publié le 19 juin 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1584.

2. L'article 5 des Statuts se lit comme suit:

« Art. 5. Capital Social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à un montant de neuf cent quarante-deux mille quatre cent nonante-huit Euros (942.498 EUR), représenté par neuf cent quarante-deux mille quatre cent nonante-huit (942.498) Actions ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune entièrement libérées divisés en:

- (i) 6.467 (six mille quatre cent soixante-sept) Actions Ordinaire, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune;
- (ii) 900.000 (neuf cent mille) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune;
- (iii) 10.000 (dix mille) Actions Préférentielles de Classe 1 ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune;
- (iv) 13.000 (treize mille) Actions Préférentielles de Classe 2 ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune;
- (v) 13.000 (treize mille) Actions Préférentielles de Classe 3 ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune;
- (vi) 28 (vingt-huit) Actions rachetables Traçantes Préférentielles de Classe 4a ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune; et
- (vii) 3 (trois) Actions rachetables Traçantes Préférentielles de Classe 4b ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune;

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Sauf stipulation contraire dans un Contrat des Détenteurs de Tires, le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'article 10.

5.3 Droits préférentiels de souscription

Excepté s'il est autrement prévu par l'article 5.5 ci-dessous et sauf stipulation contraire dans un Contrat des Détenteurs de Tires, en cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de Loi de 1915 et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer,

les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au prorata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.4 Apport au compte de "capital surplus"

Le Conseil d'Administration est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Conseil d'Administration et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

5.5 Capital autorisé

(a) Montant de l'autorisation

En sus du capital social existant de EUR 942.498, le capital autorisé est fixé à EUR 280.380.615 (deux cent quatre-vingt millions trois cent quatre-vingt mille six cent quinze Euro) comprenant (en plus des actions actuellement émises) 280.278.815 (deux cent quatre-vingt million deux cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quinze) Actions de Classe A, 100.000 (cent mille) Actions Préférentielle de Classe 3' et 1.800 (mille huit cent) Actions Préférentielles de Classe 3.

(b) Conditions de l'autorisation

Le Conseil d'Administration, pour une période commençant le 26 mars 2014 et expirant au cinquième anniversaire de cette date (la Période) est autorisé à augmenter le capital social actuel dans la limite du montant fixé à l'Article 5.5 (a), en une ou plusieurs fois, (i) au moyen de l'émission d'actions en raison d'apports en numéraire, (ii) au moyen de l'émission d'actions en raison d'apports en nature et (iii) par l'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission et le capital surplus, avec ou sans émission de nouvelles actions.

Le Conseil d'Administration est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'actions conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes de cet Article 5.5, et notamment de déterminer le moment et le lieu de l'émission ou des émissions successives d'actions, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, ainsi que les modalités de paiement des actions en vertu de tout document ou contrat y compris et de manière non-exhaustive un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions.

Le Conseil d'Administration est autorisé, (i) durant la Période, (a) à émettre des obligations convertibles ou tous autres instruments de dettes convertibles, des obligations assorties d'un droit de souscription et autres instruments permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de se voir octroyer des actions, tels que (liste non-exhaustive) les warrants ou: (les Instruments), et (b) à émettre des actions sous la condition de l'exercice des droits attachés aux Instruments et dont l'émission est effective à compter de cet exercice, jusqu'à ce que, en ce qui concerne chacun des points (a) et (b), le montant du capital social augmenté atteint en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments soit égal au montant indiqué à l'Article 5.5 (a), et (ii) à émettre des actions en raison de l'exercice des droits attachés aux Instruments jusqu'à ce que le montant du capital social augmenté en conséquence de ladite émission d'actions soit égal au montant indiqué à l'Article 5.5 (a), à tout moment que ce soit pendant la Période ou en dehors de la Période, à la condition que les Instruments soient émis pendant la Période. Les actions devant être émises en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments peuvent être payées par un apport en numéraire, un apport en nature, ou au moyen de l'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission et le capital surplus.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions applicables aux Instruments, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement, et à émettre lesdits Instruments.

(c) Autorisation de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription

Le Conseil d'Administration est autorisé (i) à supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la Loi de 1915, tels que reflétés dans l'Article 5.3, portant sur l'émission de nouvelles actions et d'Instruments [et (ii) à supprimer ou limiter les droits des actionnaires à être traités de manière égalitaire pour ce qui concerne l'attribution des actions devant être émises par voie d'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, [en vertu de tout document et de tout contrat, y compris et de manière non-exhaustive un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions] et conformément à l'exercice des droits attachés aux Instruments], dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

(d) Modification des Statuts consécutive à une augmentation de capital

L'Article 5 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration conformément à l'Article 5, et le Conseil d'Administration prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts.

Le conseil d'administration est en conséquence autorisé et dispose du pouvoir pour:

- réaliser toute augmentation du capital du capital social émis endéans les limites du capital social en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, libérée par voie de versements en espèce ou d'apports en nature;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et

- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces pour une période de 5 (cinq) ans.

3. L'autorisation est valide pour une période de 5 (cinq) ans à compter du 26 mars 2014 à réaliser l'augmentation de capital stipulée à l'article 5.5 sans avoir besoin d'une décision de l'Assemblée générale, après avoir attesté par écrit que les clauses et conditions des présents Statuts avaient été respectées et satisfaites. En particulier, le conseil d'administration est autorisé et mandaté (i) pour exécuter toute augmentation du capital par action émis en vertu de l'article 5.5, à concurrence du capital par action autorisé, en tout ou en partie, (ii) pour faire acter de telle(s) augmentation(s) et les modifications consécutives des présents Statuts devant un notaire luxembourgeois et (iii) pour procéder à de telles émissions sur la base du rapport fait à l'Assemblée générale sur les circonstances et le ou les prix de la ou des émissions d'actions dans le capital par action autorisé, comme stipulé ci-après à l'article 5 et dans les limites stipulées ici et conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi concernant les sociétés commerciales.

Suivant chaque augmentation de capital social réalisée et dûment constatée dans les formes légales, l'article 5.1 sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration de la Société ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ces fins.

4. Le conseil d'administration de la Société, dans les Résolutions, a décidé entre autres:

(i) d'augmenter endéans les limites du capital autorisé de la Société, le capital social de la Société est fixé à un montant de neuf cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Euros (942.498 EUR), représenté par neuf cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (942.498) Actions divisées en (i) 6.467 (six mille quatre cent soixante-sept) Actions Ordinaires, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, (ii) 900.000 (neuf cent mille) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, (iii) 10.000 (dix mille) Actions Préférentielles de Classe 1 ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, (iv) 13.000 (treize mille) Actions Préférentielles de Classe 2 ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, (v) 13.000 (treize mille) Actions Préférentielles de Classe 3 ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, (vi) 28 (vingt-huit) Actions Rachetables Traçantes Préférentielles de Classe 4a ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et (vii) 3 (trois) Actions rachetables Traçantes Préférentielles de Classe 4b ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, à 944.169 EUR (neuf cent quarante-quatre mille cent soixante-neuf Euros) par l'émission de 1.671 (mille six cent soixante-et-onze) Actions Préférentielles de Classe 3 (les Nouvelles Actions) ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, pour un montant total de 1.671 EUR (mille six cent soixante-et-onze Euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de 83.218 EUR (quatre-vingt-trois mille deux cent dix-huit Euros), les Nouvelles Parts Sociales ayant été souscrites et payées en espèce par les souscripteurs comme il est décrit dans les Résolutions;

(ii) de renoncer dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et aux Statuts, aux droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant l'émission des Nouvelles Actions; et

(iii) de nommer et de mandater, avec pouvoir de substitution, Maître Bertrand Geradin, avocat King & Wood Mallesons Luxembourg pour représenter le conseil d'administration de la Société devant le notaire soussigné afin d'acter l'augmentation de capital social de la Société ainsi réalisée sous la forme notariée, de modifier l'article 5.1 des Statuts et d'effectuer toutes les formalités et de prendre toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées dans le cadre de cette augmentation de capital.

5. Toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et libérées en espèce par les souscripteurs, la somme totale de 84.889 EUR (quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-neuf Euros) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été fournie au notaire soussigné.

6. L'apport en numéraire ainsi fait d'un montant de 84.889 EUR (quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-neuf Euros) à la Société est alloué pour un montant de 1.671 EUR (mille six cent soixante-et-onze Euros) au compte capital social de la Société et pour un montant de 83.218 EUR (quatre-vingt-trois mille deux cent dix-huit Euros) au compte prime d'émission de la Société.

7. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société ci-dessus, les articles 5.1 et 5.5 (a) des Statuts sont modifiés pour avoir la teneur suivante:

« **5.1. Montant du capital social.** Le capital social est fixé à un montant de 944.169 EUR (neuf cent quarante-quatre mille cent soixante-neuf Euros) représenté par à 944.169 (neuf cent quarante-quatre mille cent soixante-neuf) Actions ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune entièrement libérées et divisées en:

(i) 6.467 (six mille quatre cent soixante-sept) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;

(ii) 900.000 (neuf cent mille) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;

- (iii) 10.000 (dix mille) Actions Préférentielles de Classe 1 ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;
- (iv) 13.000 (treize mille) Actions Préférentielles de Classe 2 ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;
- (v) 14.671 (quatorze mille six cent soixante-et-onze) Actions Préférentielles de Classe 3 ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;
- (vi) 28 (vingt-huit) Actions rachetables Traçantes Préférentielles de Classe 4a ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune; et
- (vii) 3 (trois) Actions rachetables Traçantes Préférentielles de Classe 4b ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.»; et

« **5.5. Capital autorisé.**

(a) Montant de l'autorisation

En sus du capital social existant de 944.169 EUR, le capital autorisé est fixé à 280.378.944 EUR (deux cent quatre-vingt millions trois cent soixante-dix-huit mille neuf cent quarante-quatre Euros) comprenant (en plus des actions actuellement émises) 280.278.815 (deux cent quatre-vingt million deux cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quinze) Actions de Classe A, 100.000 (cent mille) Actions Préférentielle de Classe 3' et 129 (cent vingt-neuf) Actions Préférentielles de Classe 3.».

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raisons du présent acte sont estimés à environ deux mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Geradin, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 novembre 2014. Relation: RED/2014/2347. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 novembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014184285/372.

(140207807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Best Doctors International Insurance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.107,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.741.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 29 août 2014

1. Madame Nicola FOLEY a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B avec effet au 29 août 2014.
2. Monsieur Davy TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Bastogne (Belgique) le 28 octobre 1986, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée avec effet au 29 août 2014.

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Best Doctors International Insurance

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014183179/17.

(140206798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Broadmead S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 191.792.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of October.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS:

Bybrook Capital Master Fund LP, an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 73223 (the Subscriber), represented by its general partner, Bybrook Capital Fund (GP) Limited, a company limited by shares incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 282710, represented by Brian Burkholder and Taavi Davies, its directors,

hereby represented by Alix van der Wielen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Subscriber, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Subscriber requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Broadmead S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The corporate object of the Company is as follows:

3.1. The acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular:

(a) acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, notes, asset-backed securities, debentures, certificates of deposit and other debt and other instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including any securitisation vehicle; and

(b) participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The acquisition of participations in loans and/or lending of funds (including the proceeds of any borrowings and/or issuances of debt securities) to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. The Company may in particular:

(a) acquire participations and otherwise invest in and provide senior secured first lien revolving and term loans, senior secured second lien term loans, secured and unsecured mezzanine securities, junior loans and notes, unitranche loans, other types of hybrid debt, bonds and other types of securities, notes and instruments;

(b) for its own account, enter into, execute, deliver and perform foreign exchange currency transactions and swap, derivatives and commodity transactions to the extent that such transactions facilitate or further the performance of the Company's corporate object and employ techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate and other risks;

(c) give and receive guarantees and grant and receive securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company; and

(d) pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets,

provided that the Company may not carry on any activity that would fall within, and be regulated by, the Banking Act dated 5 April 1993 concerning the financial sector as amended from time to time.

3.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.4. The Company may borrow in any form except by way of public offer or by way of collecting deposits or repayable funds from the public. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities, all in registered form only.

3.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (collectively the Shares, and individually a Share) with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. The sole shareholder may contribute Capital Surplus to the Company and amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the sole shareholder to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholder(s) fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the sole manager, or in case of several managers, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed a sole manager or the joint signatures of two managers, or, as the case may be, by the joint or sole signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share entitles its holder to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least twenty four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him/her/it at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of any shareholder's commitments in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

14.4. The annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The annual general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium and Capital Surplus) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the Shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, the Subscriber, represented as stated above, declares to subscribe for all the twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1) each.

The shares have all been fully paid up by way of a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company.

The Subscriber, represented as stated above, is from now on referred to below as the Sole Shareholder.

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

- (a) set the number of managers of the Company at one (1);
- (b) appoint Taavi Davies, born 25 May 1975, in Ukarumpa, Papua New Guinea, and with professional address at 5-11 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, as manager of the Company for an indefinite period; and
- (c) set the registered office of the Company at 2 Rue Jean Monnet, Luxembourg L-2180, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at 1,300.- euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

COMPARAIT

Bybrook Capital Master Fund L.P., un exempted limited partnership constitué selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans, et immatriculé au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 73223 (le Souscripteur), représenté par son associé commandité (general partner), Bybrook Capital Fund (GP) Limited, une company limited by shares constituée selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans, et immatriculée au Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 282710, représenté par Brian Burkholder et Taavi Davies, ses administrateurs,

représentée par Alix van der Wielen, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration du Souscripteur, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur requiert le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Broadmead S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée de la même manière que pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet social de la Société est le suivant:

3.1. La prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier:

(a) acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, titres adossés à des actifs, certificats de dépôt et autre dette, et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris tout véhicule de titrisation; et

(b) participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. L'acquisition de participations dans des prêts et/ou le prêt de fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations), à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut également:

(a) acquérir des participations et investir dans des prêts garantis de premier rang renouvelables et à terme, dans des prêts garantis de deuxième rang à terme, dans des instruments mezzanine garantis et non-garantis, dans des prêts de type unitranche, et dans d'autres types de titres, valeurs mobilières et instruments;

(b) pour son propre compte, conclure, signer, délivrer, exécuter, des opérations de change de devises étrangères, des swap, des opérations sur des instruments dérivés et de matières premières dans la mesure où ces opérations facilitent ou améliorent la réalisation des objets sociaux de la Société et emploient des moyens et instruments destinés à la protéger contre les risques du crédit, des taux de change, le taux d'intérêt et autres risques;

(c) donner et recevoir des garanties et donner et recevoir des sûretés en faveur de tiers pour assurer ses obligations ou les obligations de ses succursales, filiales, ou toute autre société;

(d) nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs; et

pour autant que la Société n'accomplisse aucune activité qui tomberait dans le champ d'application, et serait réglementée par, la Loi Bancaire du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'amendée de temps en temps.

3.3. La Société peut encore investir dans des l'acquisition et la gestion de portefeuille de brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4. La Société peut emprunter sous toutes les formes exceptés par voie d'offre publique ou en recevant du public des dépôts ou autres fonds remboursables. Elle peut émettre par voie de placements privés uniquement, des créances, dettes, obligations et toute autre forme de dette et/ou capital, toutes sous forme nominative uniquement.

3.5. La Société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace.

3.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à la propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur au pair comptable de EUR 1 (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, adoptée de la même manière que pour une modification des Statuts.

5.3. L'associé unique peut effectuer des Apports en Capitaux Propres à la Société et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par l'associé unique de la Société, sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

6.3. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés ou, s'il n'y a pas plus d'un associé, aux tiers.

Si la Société a plus d'un associé, le transfert des Parts Sociales à des non-associés est soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.5. La Société pourra racheter ses Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à (aux) associé(s) par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, qu'ils soient associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un seul gérant ou par la signature conjointe de deux gérants, ou, le cas échéant, par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. de ces Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées sous forme de procès-verbal ou établies sous forme de résolutions écrites.

12.2. Si la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par voie circulaire. Les associés seront consultés par écrit, conformément à l'article 13.2 de ces Statuts et émettront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies de ce document.

12.3. Dans tous les autres cas, les résolutions des associés seront adoptées à l'occasion d'assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote au prorata de sa participation. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le conseil de gérance ou, à défaut, le (les) réviseur(s) agréé(s), doivent convoquer ou consulter les associés suite à une demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée générale des associés sera donnée à tous les associés au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de l'assemblée, sauf dans les cas d'urgence dont la nature et les circonstances devront avoir été établies dans la convocation à l'assemblée.

13.3. Les assemblées générales des associés seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute assemblée générale des associés.

13.6. Les décisions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale ou lors de la première consultation écrite, les associés seront convoqués une deuxième fois par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes émis, sans égard à la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

14.4. L'assemblée générale annuelle se tiendra au lieu et place spécifiés dans la convocation. Le bilan et le compte de pertes et profits seront approuvés par voie circulaire ou lors d'une assemblée générale des associés dans les six (6) mois de la clôture de l'année financière.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale annuelle des associés déterminera l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Elle pourra allouer ce solde au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date de l'arrêté des comptes;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution des associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés au prorata des Parts Sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales, d'une valeur au pair comptable de EUR 1 (un euro) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, est ci-dessous référencé comme l'Associé Unique.

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

(a) fixer le nombre de gérants de la Société à un (1);

(b) nommer Taavi Davies, né le 25 Mai 1975, à Ukarumpa, Papouasie-Nouvelle-Guinée, et résidant professionnellement à 5-11 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée; et

(c) fixer le siège social de la Société au 2 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à 1.300 euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Van der Wielen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14167. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014176728/485.

(140202366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

C.E Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.949.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the 13th November

Before the undersigned, Maître Blanche MOUTRIER, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Chetrit Groupe Acquisitions LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware (USA), having its registered office at 2711 Centerville Road Suite 400, city of Wilmington 19808, County of New Castle, State of Delaware and registered with the Delaware Secretary of State under registry number 5587313.

here represented by Mrs. Michèle SENSI-BERGAMI, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “C.E Holding S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirty thousand five hundred euro (EUR 30,500), represented by:

- (a) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the Class A Shares);
- (b) two thousand (2,000) class B shares (the Class B Shares);
- (c) two thousand (2,000) class C shares (the Class C Shares);
- (d) two thousand (2,000) class D shares (the Class D Shares);
- (e) two thousand (2,000) class E shares (the Class E Shares);
- (f) two thousand (2,000) class F shares (the Class F Shares);
- (g) two thousand (2,000) class G shares (the Class G Shares);
- (h) two thousand (2,000) class H shares (the Class H Shares);
- (i) two thousand (2,000) class I shares (the Class I Shares);
- (j) two thousand (2,000) class J shares (the Class J Shares);

all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each. The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the Shares, each being a Share.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

5.4. In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of Shares (in the order provided in Art. 5.4), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.5. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board on the basis of the relevant interim accounts.

5.6. The Total Cancellation Amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. Shares.

6.1. All Shares shall have the rights specified in these Articles and the economic rights as indicated in Articles 15 and 16.

6.2. Share premium contributed by shareholders shall be available as a freely distributable reserve on all classes of Shares and any distribution of share premium may be made on any single class of Shares.

6.3. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.4. Subject to Article 6.7, the Shares are freely transferable between shareholders.

6.5. Subject to Article 6.7, when the Company has a sole shareholder, the Shares are freely transferable to third parties.

6.6. Subject to Article 6.7, when the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.7. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Upon acceptance of a Share transfer by the Company, any manager of the Company acting alone may take the necessary steps to update the share register of the Company and record the transfer therein.

6.8. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.9. In addition to the provisions of this article 6, any transfer of Shares shall be subject to the provisions of a shareholders' agreement (if any) that may be agreed between the shareholders from time to time.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager, or the single signature of any manager/joint signature of any two (2) managers or, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits and share distribution allocations.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends;

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend; and

(v) taking into account the provisions of Article 16.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

15.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 16.

15.5. The distributions (including, but not limited to, dividends and share premium distributions) declared, may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution funds into the currency of their payment. A distribution declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

VI. Distributions

Art. 16. Distribution Waterfall.

16.1. In the event of a distribution on any Shares, such distributions shall be allocated always in accordance with the following:

(i) An amount equal to nought point one per cent (0.1%) of the nominal value of each Class A Share shall be allocated equally to the holders of all Class A Shares; then

(ii) Subject to (x) below, an amount equal to nought point two per cent (0.2%) of the nominal value of each Class B Share shall be allocated equally to the holders of all Class B Shares; then

(iii) Subject to (x) below, an amount equal to nought point three per cent (0.3%) of the nominal value of each Class C Share shall be allocated equally to the holders of all Class C Shares; then

(iv) Subject to (x) below, an amount equal to nought point four per cent (0.4%) of the nominal value of each Class D Share shall be allocated equally to the holders of all Class D Shares; then

(v) Subject to (x) below, an amount equal to nought point five per cent (0.5%) of the nominal value of each Class E Share shall be allocated equally to the holders of all Class E Shares; then

(vi) Subject to (x) below, an amount equal to nought point six per cent (0.6%) of the nominal value of each Class F Share shall be allocated equally to the holders of all Class F Shares; then

(vii) Subject to (x) below, an amount equal to nought point seven per cent (0.7%) of the nominal value of each Class G Share shall be allocated equally to the holders of all Class G Shares; then (viii) Subject to (x) below, an amount equal to nought point eight per cent (0.8%) of the nominal value of each Class H Share shall be allocated equally to the holders of all Class H Shares; then

(ix) Subject to (x) below, an amount equal to nought point nine per cent (0.9%) of the nominal value of each Class I Share shall be allocated equally to the holders of all Class I Shares; then

(x) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class of Shares in reverse alphabetical order (i.e. first the Class J Shares, then, if no Class J Shares are in existence, the Class I Shares, and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

16.2. Any distribution amount payable on any class of Shares, unless specifically declared as payable, shall accrue and accumulate and shall be paid by the Company upon redemption of such class of Shares.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set forth in Article 16.

VIII. General provisions

Art. 18. General.

18.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

IX. Definitions

Available Amount in relation to each class of reemable shares	<p>means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) attributable to that class (subject to the provisions of Art. 16) to the extent the shareholder would have been entitled to distributions in accordance with Art. 16, increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Shares</p> <p>to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles or in the reasonable opinion of the Board set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting), so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby:</p> <p>AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles</p>
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2014.

Subscription and payment

Chetrit Groupe Acquisitions LLC, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) class A shares, two thousand (2,000) class B shares, two thousand (2,000) class C shares two thousand (2,000) class D

shares, two thousand (2,000) class E shares, two thousand (2,000) class F shares, two thousand (2,000) class G shares, two thousand (2,000) class H shares, two thousand (2,000) class I shares, two thousand (2,000) class J shares, all in registered form and having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an amount of thirty thousand five hundred euro (EUR 30,500).

The amount of thirty thousand five hundred euro (EUR 30,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,600.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

- Jacob Chetrit, born on 3 September 1955, in Morocco, and residing professionally at 404, fifth Avenue, New York, 10018; and

- Joseph Chetrit, born on 10 December 1957, in Morocco, and residing professionally at 404, fifth Avenue, New York, 10018.

2. The following are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Abdelhakim Chagaar, born on 3 March 1979, in Mont-Saint-Martin (France) and residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Antonio Joao Gil Pires, born on 30 November 1969 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.336.

3. The registered office of the Company is set at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize novembre

Par devant la soussignée, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Chetrit Groupe Acquisitions LLC, une société régie par les lois de l'état du Delaware (USA), dont le siège social se situe à 2711 Centerville Road Suite 400, city of Wilmington 19808, County of New Castle, Delaware, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro 5587313

représentée par Madame Michèle SENSI-BERGAMI, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "C.E Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente mille cinq cents euros (EUR 30.500), représenté par:

- (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A),
- (ii) deux mille (2.000) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B);
- (iii) deux mille (2.000) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C);
- (iv) deux mille (2.000) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D);
- (v) deux mille (2.000) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E);
- (vi) deux mille (2.000) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F);
- (vii) deux mille (2.000) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G);
- (viii) deux mille (2.000) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H);
- (ix) deux mille (2.000) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I);
- (x) deux mille (2.000) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J);

toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J sont collectivement désignées les Parts Sociales, chacune une Part Sociale.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le capital social peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette classe ou ces classes. En cas de rachats et annulations de classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

5.4. En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.4), cette classe de Parts Sociales donne droit à leurs propriétaires proportionnellement à leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (limité cependant au Montant Total d'Annulation déterminé le Conseil) et les détenteurs des Parts Sociales de la classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale annulée de la classe concernée qu'ils détiennent.

5.5. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales qui sera rachetée et annulée.

5.6. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil sur base des comptes intermédiaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe concernée au moment de l'annulation de la classe en question sauf si l'assemblée générale des associés en a décidé autrement selon les modalités requises pour la modification des Statuts, à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.7. Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale devient due et exigible par la Société.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Toutes les Parts Sociales ont les droits spécifiés dans les présents Statuts et les droits économiques indiqués aux Articles 15 et 16.

6.2. La prime d'émission contribuée par les associés doit être disponible en tant que réserve librement distribuable dans toutes les classes de Parts Sociales et toute distribution de prime d'émission peut être faite dans toute classe de Parts Sociales.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Sous réserve de l'Article 6.7, les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

6.5. Sous réserve de l'Article 6.7, lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.6. Sous réserve de l'Article 6.7, lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.7. Une cession de Parts Sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. A l'acceptation du transfert de Part Sociale par la Société, tout gérant de la Société, agissant individuellement, peut prendre les dispositions nécessaires pour mettre à jour le registre des parts sociales de la Société et y enregistrer le transfert

6.8. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.9. En plus des dispositions du présent article 6, tout transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions d'un pacte d'associés qui aurait été conclu entre les associés de temps à autre.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou la signature individuelle d'un quelconque gérant / les signatures conjointes de deux (2) gérants, ou, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires peuvent être nommés à nouveau par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés; et
- (v) compte tenu des dispositions de l'Article 16.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

15.4. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions de l'Article 16.

15.5. Les distributions (en ce compris, sans s'y limiter, les dividendes et les distributions de prime d'émission) déclarées, peuvent être payées dans la devise choisie par le Conseil et payées aux moments et lieux que le Conseil peut déterminer. Le Conseil peut définir le taux de change final applicable à la conversion des fonds à distribuer dans la devise de leur paiement. Une distribution déclarée mais non payée sur une Part Sociale pendant cinq ans ne pourra plus être réclamée après par le détenteur de cette Part Sociale, sera abandonnée par le détenteur de ladite Part Sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les distributions déclarées mais pas réclamées détenues par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.

VI. Distributions

Art. 16. Distribution en cascade.

16.1. En cas de distribution sur Parts Sociales, ces distributions seront toujours affectées conformément à ce qui suit:

(i) Un montant équivalent à zéro virgule un pourcent (0,1%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe A est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe A; puis

(ii) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule deux pourcent (0,2%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe B est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe B; puis

(iii) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule trois pourcent (0,3%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe C est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe C; puis

(iv) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule quatre pourcent (0,4%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe D est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe D; puis

(v) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule cinq pourcent (0,5%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe E est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe E; puis

(vi) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule six pourcent (0,6%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe F est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe F; puis

(vii) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule sept pourcent (0,7%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe G est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe G; puis

(viii) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule huit pourcent (0,8%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe H est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe H; puis

(ix) Sous réserve de (x) ci-dessous, un montant équivalent à zéro virgule neuf pourcent (0,9%) de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Classe I est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe I; puis

(x) le solde du montant total distribué sera affecté dans sa totalité aux détenteurs de la dernière classe de Parts Sociales en ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les Parts Sociales de Classe J, puis, si aucune des Parts Sociales de Classe J n'est en existence, les Parts Sociales de Classe I, et ainsi de suite jusqu'à ce que seules des Parts Sociales de Classe A ne soient en existence).

16.2. Tout montant de distribution payable sur toute classe de Parts Sociales, sauf si spécifiquement déclaré comme payable, coure et s'accumule et est payé par la Société lors du rachat de cette classe de Parts Sociales.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution liquidation.

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation est distribué aux associés de manière à atteindre sur une base globale le même résultat économique que les règles de distribution définies dans l'Article 16.

VIII. Dispositions générales

Art. 18. Général.

18.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Définitions

Montant Disponible en rapport avec chaque classe de parts sociales rachetables	<p>signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (comprenant les bénéfices reportés) attribuable à cette classe (sous réserve des dispositions de l'article 16) dans la mesure où un associé aurait eu droit à des distributions conformément à l'article 16, augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social relative à la catégorie de Parts Sociales à annuler dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles conformément à la loi, mais réduit (i) des pertes (comprenant les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes à placer sur la ou les réserves en vertu des exigences de la loi ou des Statuts ou de l'opinion raisonnable du Conseil réservées pour couvrir les dépenses courantes de la Société, chaque fois tel que défini dans les Comptes Intérimaires en question (sans double comptabilisation, en tout état de cause), de sorte que:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Où AA = Montant Disponible NP = bénéfices nets (comprenant les bénéfices reportés) P = réserves librement distribuables CR = le montant de la réduction du capital social et réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales à annuler L = pertes (y compris les pertes reportées) LR = toutes sommes à placer sur la ou les réserves en vertu de la loi ou des Statuts</p>
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Des Comptes Intérimaires en question
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date pas antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2014.

Souscription et libération

Chetrit Groupe Acquisitions LLC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze-mille cinq cent (12,500) parts sociales de classe A, deux mille (2.000) parts sociales de classe B, deux mille (2.000) parts sociales de classe C, deux mille (2.000) parts sociales de classe D, deux mille (2.000) parts sociales de classe E, a deux mille (2.000) parts sociales de classe F, deux mille (2.000) parts sociales de classe G, deux mille (2.000) parts sociales de classe H, deux mille (2.000) parts sociales de classe I, deux mille (2.000) parts sociales de classe J, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de trente mille cinq cents euros (EUR 30.500).

Le montant de trente mille cinq cents euros (EUR 30.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.600.-.

Résolutions de associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Jacob Chetrit, né le 3 septembre 1955, au Maroc et résidant professionnellement au 404, fifth Avenue, New York, 10018; et

- Joseph Chetrit, né le 10 décembre 1957, au Maroc et résidant professionnellement au 404, fifth Avenue, New York, 10018.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Abdelhakim Chagaar, né le 3 mars 1979, à Mont-Saint-Martin (France) et résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Antonio Joao Gil Pires, né le 30 novembre 1969 à Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) et résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe à 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et immatriculée sous le numéro B 103.336 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: SENSI-BERGAMI, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13/11/2014. Relation: EAC/2014/15336. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 novembre 2014.

Référence de publication: 2014179047/739.

(140205932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.

Barclays Luxembourg EUR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 621.216,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.130.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 17 novembre 2014:

- qu'il a été pris la décision de nommer un nouveau gérant.

Nom: Fail

Prénom(s): David

Né le: 24 mars 1965

à Morpeth (Royaume Uni)

Adresse Professionnelle: 9, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Date de Nomination: 17 novembre 2014

Durée: indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Jean-Guibert Mahy

Gérant

Référence de publication: 2014179027/25.

(140205988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2014.